

**Conseil de quartier Muette Sud
17 juin 2013**

Le dix-sept juin deux mille treize, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Muette Sud se sont réunis à la Maison de Associations.

Etaient présents :

- Mme Ijab KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire du 16^e , chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Jérémy REDLER, conseiller d'arrondissement chargé du développement économique et des professions libérales
- Mme Julie BOILLOT, Conseiller d'arrondissement
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté et de l'Eau du 16ème, coordinateur de l'espace public
- M. Pascal MATRAJA, Directeur Général Adjoint de la Mairie du 16e
- Mme Liliane BORODINE, Conseiller de quartier
- M. Jean-Marc VERBAVATZ, Conseiller de quartier
- Mme Clémence BARRET, Conseiller de quartier
- Mme Nicole LEQUERLER, Conseiller de quartier
- M. Xavier QUERAT-HÉMENT, Conseiller de quartier

1- Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Propreté du quartier

Mme KHOURY lit la demande de M. COHEN : « *Habitant 10 rue Jean Bologne. « La place, sortie arrière de l'église est bien passée au karcher très souvent néanmoins à coté du dépôt de bouteilles les gens continuent à déposer des sacs d'ordures ou appareils électro ménagersetc. Je réitère ma demande d'affichage d'interdiction de déposer des ordures sous peine d'amende, et suis sûr que cela produira de l'effet. D'autre part je ne vois pratiquement jamais de balayeur dans la rue, ainsi que rue Alphonse 13, rue Lyautey : par conséquent c'est très très sale. Autre chose : les lampadaires devant mon immeuble sont cassés ou inexistantes ».*

M. GILLERON répond que la situation s'est nettement améliorée. Sur ce site, on enlève les encombrants 2 fois par jour. Concernant la demande d'un panneau d'affichage permanent, il n'est pas forcément d'accord car il considère que ce genre de panneau est peu efficace. Les panneaux mobiles sont bien efficaces (au nombre de dix dans l'arrondissement).

M. QUERAT-HÉMERNT signale que dans la rue Berton, il y a beaucoup de déjections canines.

Mme KHOURY lit le mail de M. HADIDA : « *Nous, riverains, constatons le passage d'engins de balayage de la Mairie de Paris mais, malheureusement, sans effet sur les déjections canines qui jonchent les contours des arbres (les engins de balayage ne s'attaquent pas à ce problème). Comme vous devez le savoir, l'avenue Marcel Proust est peu fréquentée par les voitures et est donc devenue un espace privilégié et à l'abri des regards pour les propriétaires de chiens. Malheureusement, il s'agit également de l'entrée d'un parc pour enfants!! L'urgence est donc :*

- *au nettoyage de l'avenue Marcel Proust*
- *à la pose de panneaux rappelant l'arrêté municipal d'avril 2002*
- *au nettoyage des escaliers de l'avenue du Parc de Passy (puisque l'état de délabrement de cette zone favorise les comportements inciviques).*

Les riverains de ce quartier sont excédés par cette situation. »

Mme BALDINI répond qu'elle a assisté à une réunion récemment avec M. GILLERON, M. GOSSARD, M.HADIDA et 3 personnes de son quartier à ce sujet. Un courrier a été adressé à France Télécom qui démonte actuellement un certain nombre de cabines téléphoniques, Mme BALDINI leur a demandé de remplacer celle existante en haut de l'escalier, par une cabine plus légère, ouverte, permettant de gagner de l'espace sur la voie publique. Le sujet est en voie de règlement.

M.GILLERON rappelle que concernant l'escalier du Parc de Passy, le dallage à une soixantaine d'années et est défraîchi derrière et masqué par de la végétation derrière

les mains courantes, ce qui pose d'importantes difficultés de nettoyage. L'objectif est de redonner son aspect initial à l'endroit en installant un dallage à l'identique, ce qui permettrait de faciliter le nettoyage quotidien. Des devis sont actuellement à l'étude par le service de la Voirie.

En ce qui concerne l'avenue Marcel Proust, il rappelle que dans l'arrondissement, il existe des voies favorites pour les propriétaires de chiens, qui connaissent d'ailleurs parfaitement le règlement et les inspecteurs. Il signale qu'il est très difficile de poser un flagrant délit et souligne que l'amende de 35€ est assez peu dissuasive. Il préconise plutôt l'approche éducative, avec l'installation de panneaux mobiles et l'instauration de rendez-vous pédagogiques avec des éducateurs canins pour une durée de 3 à 6 mois.

Une personne du public, habitant rue Boylesve, indique que les propriétaires de chiens font preuve de laxisme. L'essentiel des déchets se situent principalement le long des voitures.

M.GILLERON précise que les stationnements sont en Lincoln ; même en passant la lance, les déchets sont encore retenus (2 caniveaux). Il s'agit surtout d'un problème de civisme récurrent, présent dans tous les arrondissements de Paris.

3- Illuminations de fin d'année

Mme KHOURY lit le mail de M. MALISZEWSKI : « *Je souhaiterais aborder le problème de l'éclairage spécifique de la rue de Passy pour les fêtes de fin d'année. Ne pourrions-nous pas prévoir quelque chose de gai et dynamique ?* »

Mme KHOURY indique que c'est un problème difficile, il y a peu d'arbres dans la rue de Passy et il est nécessaire d'avoir les autorisations des copropriétaires pour fixer les éclairages sur les immeubles. Chaque année, les commerçants de la rue de Passy décorent eux même leurs magasins. Elle ajoute que Mme ROUSSEAU, adjointe au Maire chargée des commerçants, de la vie associative et des conseils de quartier Dauphine et Chaillot, lui a fait part de son projet d'essayer de faire quelque chose en décembre prochain.

Mme BALDINI précise qu'elle a prévu un sapin de Noël devant le magasin Franck et Fils, place Jane Evrard.

M.GILLERON précise qu'en termes d'illuminations, on ne peut plus attacher ce que l'on veut depuis la tempête de 1999, à cause de la dangerosité.

Mme BARET indique que cette année pour la première fois les commerçants ont été sollicités par une commerçante de l'avenue Mozart qui a pris l'initiative de demander à chaque magasin une contribution financière pour payer l'illumination mais ils ne savent pas qui finance réellement : une association? La Mairie du 16? La Mairie de Paris?

Tous ont trouvé que c'était utile d'éclairer l'avenue à Noël mais ne comprennent pas la démarche car aucun devis n'est présenté et les sommes demandées sont conséquentes.

Ceux qui ont payé n'ont eu aucune facture, aucun dossier formel.

Mme KHOURY répond que cette démarche émane de Mme ZAZALI qui possède une agence immobilière avenue Mozart et qui est Présidente des commerçants de l'avenue Mozart. Une demande de subvention a été demandée à la Maire de Paris et sera bientôt votée lors du prochain conseil d'arrondissement.

M. MATRAJA rappelle que les associations sont déclarées à la Préfecture de Police, tous les comptes peuvent être contrôlés.

4- Budget de fonctionnement et d'investissement.

Mme KHOURY présente les projets d'investissement :

- Protection des fresques à l'école maternelle Gustave Zédé. Le devis est de 3 628 €.
- Modernisation éclairage réfectoire de l'école élémentaire 10 Bauches. Le devis est de 4 217.52€ (co financement conseil de quartier Muette nord)

Les projets sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.